

Québec, le 13 juillet 2011

Monsieur Guy Thibodeau
Directeur général
Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix
535, boulevard De Comporté
La Malbaie (Québec) G5A 1S8

Objet : Recherche d'un terrain pour la relocalisation de l'Hôpital de La Malbaie
N/Réf. : P01205

Monsieur le Directeur général,

La présente fait suite aux différents échanges intervenus entre vos représentants et ceux de la Corporation d'hébergement du Québec, fusionnée depuis le 1^{er} juillet 2011 à la Société immobilière du Québec (« SIQ ») concernant la relocalisation de l'Hôpital de La Malbaie (« Hôpital »). Selon les informations obtenues, ce dernier, localisé au 303, rue Saint-Étienne à La Malbaie, est trop petit et est non fonctionnel pour les besoins du Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix (« Établissement »).

Dans ce contexte, c'est avec plaisir que la SIQ vous présente cette offre de service et nous vous remercions à l'avance de la confiance que vous nous témoignez.

MANDAT

La SIQ pourra accomplir, pour les besoins de votre Établissement, toutes les activités requises afin de procéder à la recherche d'un terrain répondant à vos besoins et vous accompagner éventuellement dans le cadre de l'acquisition du terrain qui aura été retenu.

Activités à réaliser

La SIQ, en étroite collaboration avec votre Établissement, assumera toutes les démarches requises en vue de l'acquisition d'un terrain sur lequel sera construit le nouvel Hôpital. Le mandat sera réalisé en deux volets qui pourront être exécutés en parallèle.

- procéder à la rédaction d'une offre d'achat;
- procéder à la vérification diligente du terrain à acquérir, ce qui implique notamment une vérification des éléments suivants :
 - des titres de propriété et des charges l'affectant;
 - de la qualité environnementale des sols;
 - de la présence potentielle de milieux humides;
 - de la capacité portante du sol (selon les normes parasismiques);
 - du coût de démolition du ou des bâtiments existants, le cas échéant;
 - des autres éléments susceptibles d'empêcher la réalisation du projet sur le terrain, tels que le zonage agricole.

Également, la SIQ pourra vous supporter dans la réalisation des démarches nécessaires auprès de certaines instances décisionnelles concernées (telles que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (« CPTAQ ») et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (« MDDEP »)) en vue d'obtenir une décharge des contraintes pouvant affecter le terrain et nuire au projet du futur Hôpital.

Dans l'éventualité où les éléments mentionnés aux points ci-dessus s'avèrent satisfaisants et en autant que les autorités concernées autorisent votre Établissement à procéder à l'acquisition de l'immeuble, la SIQ pourra vous accompagner dans les démarches suivantes :

- préparation de la documentation légale visant l'acquisition de l'immeuble par votre Établissement (acte d'achat et état des répartitions, s'il en est);
- lotissement du terrain à acquérir afin de lui conférer un numéro de lot distinct, le cas échéant.

À toutes ces fins, la SIQ procédera à l'engagement d'experts et à l'analyse des rapports qui seront produits dans le cadre de leur mandat. De plus, si nécessaire, la SIQ pourra s'adjoindre à des experts externes afin d'être accompagnée dans les différentes démarches à entreprendre auprès de certaines instances décisionnelles telles la CPTAQ et le MDDEP.

Il est à noter que la collaboration de votre Établissement sera requise tout au long de ces démarches.

Dans le cadre de l'obtention de toutes les autorisations requises des autorités gouvernementales en vue de l'acquisition du terrain, il sera de la responsabilité de votre Établissement d'évoquer les raisons sous-jacentes à cette acquisition et de faire les représentations nécessaires auprès de ces autorités quant au choix du terrain retenu pour votre projet de l'Hôpital.

Il est entendu que votre Établissement assurera toutes les communications externes quant au projet de l'Hôpital, notamment celles auprès des médias.

ÉCHÉANCIER

La SIQ entamera les démarches nécessaires à la réalisation de son mandat dès la signature de la présente offre de service.

ACCEPTATION DE LA PRÉSENTE OFFRE DE SERVICE

Nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer l'acceptation de la présente offre de service en apposant votre signature ci-dessous et en retournant une copie à l'attention de M. Pascal Bouchard, directeur adjoint, Gestion financière de la SIQ.

Pour toute information additionnelle relative à cette offre de service, n'hésitez pas à communiquer avec ce dernier, au 418 644-3600, poste 229 ou par courriel à l'adresse suivante pascal.bouchard@siq.gouv.qc.ca.

Comme vous le savez, la SIQ est maintenant au service du réseau et nous vous remercions de la confiance que vous nous démontrez.

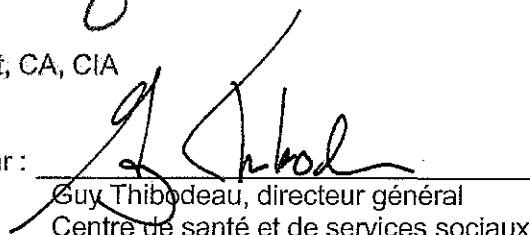
Je demeure disponible pour toute information supplémentaire en regard de ce projet et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-président Finances et Contrats,



Éric Thibault, CA, CIA

Acceptée par :



Guy Thibodeau, directeur général
Centre de santé et de services sociaux
de Charlevoix

Date : 2011.07-13

- p. j. Tarif horaire 2011-2012 du personnel de la Corporation d'hébergement du Québec
- c. c. M. Louis-Paul Gauvin, directeur des services techniques – Établissement
M. Jules Larouche, directeur de projet – Établissement
Mme Denise Trudel, directrice Évaluation et Gestion des baux - SIQ
M. Pascal Bouchard, directeur adjoint Gestion financière - SIQ